

DECISION N° 003 - 2024

OBJET : Convention bipartite
avec l'association « Autour d'un
Air » dans le cadre du projet
« Premiers regards – Premiers
pas »

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°2002-069 du 18 mai 2022 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire pour la durée de sa mandature.

Considérant la volonté pour la ville et pour le service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des ateliers de chants polyphoniques au sein de la crèche L'Arche des Noës et de la classe de Toute petite section de l'Ecole Maternelle du Bois de l'Etang, des ateliers sont menés, entre décembre 2023 et juin 2024, dans le cadre du projet « Premiers Regards – Premiers Pas » piloté et financé par la DRAC Ile-de-France à hauteur de 3300 €.

Considérant la volonté pour la ville et pour le service culturel de confier la réalisation de ces ateliers d'écoute et de chants polyphoniques du monde à l'association « Autour d'un air » et à l'artiste Anne LETERRIER.

DECIDE :

Article 1 : De signer La convention bipartite entre la commune de LA VERRIERE et l'association « Autour d'un air », domiciliée 19 rue Saint-Marcouf, 14400 BAYEUX.

Article 2 : En contrepartie de ces ateliers, la ville de LA VERRIERE versera la somme de 5 080 € TTC à l'association « Autour d'un air ». Le règlement des interventions interviendra dans le courant du mois de janvier 2024.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront inscrites au budget, chapitre 11, nature 6042.

Article 4: Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification) auprès du Tribunal Administratif de Versailles

Article 5 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Rambouillet

Fait à La Verrière, le 01/02/24

Mis en ligne le :

CONVENTION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

AUTOOUR D'UN AIR

Adresse : 19 rue Saint-Marcouf – 14400 BAYEUX

Tel :

N° de SIRET : 921 872 636 00011

Représentée par Carla Coelho , en qualité de Présidente

Ci-après dénommé(e) « LE PRESTATAIRE »

ET

LA COMMUNE DE LA VERRIERE

Adresse : Avenue des Noës - 78320 La Verrière

Tél : 01 30 13 87 40

N° SIRET : 217 806 447 000 17

Code APE : 8411Z

Représentée par M. Nicolas DAINVILLE, en qualité de Maire

Ci-après dénommé(e) « L'ORGANISATEUR »

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Préambule : Cette convention est établie dans le cadre des missions d'action culturelle développées par le service culturelle de la ville de La Verrière.

Article 1 - OBJET:

La présente convention a pour objet de définir les principes et modalités d'organisation du projet « Premiers Regards, Premiers Pas » 2023/2024 proposé sur la commune de LA VERRIERE durant la saison 2023 - 2024. Ce projet a pour objectif de favoriser un éveil artistique et culturel des très jeunes enfants par le biais d'ateliers et d'interventions artistiques et culturels. Ce projet est organisé dans le cadre de l'appel à projet « Premiers Regards, Premiers Pas » 2023/2024 piloté par la DRAC Ile-de-France, appel à projet pour lequel la commune de LA VERRIERE a obtenu le soutien de la DRAC Ile-de-France à hauteur de 3 300 €.

Article 2 - CONTENU:

Initiation à l'écoute et au chant de chants polyphoniques du monde selon le calendrier défini à l'article 3 de cette convention.

Interventions auprès de deux établissements de la commune de La Verrière :

- La crèche municipale L'Arche des Noës (toutes les sections)
- La classe de Toute petite section de l'école Maternelle du Bois de l'Etang

Article 3 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE :



LE PRESTATAIRE mettra à disposition de L'ORGANISATEUR une intervenante qualifiée en la personne d'Anne Leterrier selon les modalités et le calendrier suivant :

Date	Horaires	Public	Contenu	Lieu	Durée
Jeudi 7 décembre 2023	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Étang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Étang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de l'Arche de Noës	1h30
Jeudi 14 décembre 2023	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Étang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Étang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de l'Arche de Noës	1h30
Lundi 18 décembre 2023	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Étang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Étang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de l'Arche de Noës	1h30
Mardi 19 décembre 2023	10h30 – 11h15	Ecole maternelle du Bois de l'Étang	Prestation musicale de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Étang	45 min
Lundi 8 janvier 2024	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Étang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Étang	45 min

	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
Lundi 15 janvier 2024	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
Lundi 22 janvier 2024	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
Lundi 29 janvier 2024	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
Lundi 5 février 2024	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30

#

Lundi 27 mai 2024	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
Lundi 13 mai 2024	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
Lundi 29 avril 2024	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
Lundi 22 avril 2024	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30
	8h30 – 9h15	Classe de Toute petite section de l'école maternelle du Bois de l'Etang	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Ecole maternelle du Bois de l'Etang	45 min
	9h30 – 11h	Crèche de L'Arche des Noës (toutes sections)	Ecoute et chant de chants polyphoniques du monde	Crèche de L'Arche de Noës	1h30

#

effectuées ne seront pas payées.

– par L'ORGANISATEUR :

Si pour des raisons extérieures et imprévisibles, L'ORGANISATEUR annule une séance, il devra impérativement prévenir LE PRESTATAIRE. La séance sera alors reportée à une date et un horaire définis conjointement entre LE PRESTATAIRE et L'ORGANISATEUR. S'il est impossible de reporter, L'ORGANISATEUR portera l'entière responsabilité de cette annulation et les heures non effectuées seront payées comme prévu.

Article 6 – MONTANT DES PRESTATIONS ET MODE DE REGLEMENT :

L'ORGANISATEUR s'engage à verser AU PRESTATAIRE en contrepartie de la présente convention, la somme de :

5 080 € TTC

(CINQ-MILLE-QUATRE-VINGT EUROS TOUTES TAXES COMPRISES)

Le règlement des interventions sera effectué par mandat administratif et interviendra dans le courant du mois de janvier 2024.

Article 7 - ANNULATION DE CONVENTION :

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 8 - COMPETENCES JURIDIQUES :

En cas de litiges portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Versailles, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.)

Fait à La Verrière le 26 / 01 / 2024 en trois exemplaires originaux.

LE PRESTATAIRE
AUTOUR D'UN AIR
La présidente, Carla Coelho

le 01/02/2024.
L'ORGANISATEUR
COMMUNE DE LA VERRIERE
Le Maire, Nicolas DAINVILLE

